



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Josiane Raymond  
Téléphone : 04.71.63.85.42  
Mail : [j.raymond@inao.gouv.fr](mailto:j.raymond@inao.gouv.fr)

N/Réf. : 18 – EV/JR-165

Objet : Demande d'avis sur le projet de parc éolien DU MOULIN A VENT de la commune de Dompierre-les-Eglises et Villefavard en Haute-Vienne.

**Monsieur Le Préfet**  
**Préfecture de la Haute Vienne**  
**Direction de la Légalité**  
**Bureau des procédures environnementales**  
**et de l'utilité publique**  
**1 rue de la Préfecture - BP 87031**  
**87031 LIMOGES Cedex 1**

A l'attention de Mme Delphine Pedretti

Aurillac, le 24 Juillet 2018

Vous avez consulté l'INAO sur un dossier de demande d'avis d'autorisation environnemental relatif au projet du **PARC EOLIEN DU MOULIN A VENT** sur les communes de **Dompierre-les-Eglises et Villefavard** en Haute-Vienne présenté par la société NEOEN.

Les communes de **DOMPIERRE LES EGLISES et VILLEFAVARD** sont incluses dans :

- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Haute Vienne", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

**INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin**

Site d'Aurillac – Village d'Entreprises  
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC  
TEL : 04 71 63 85 42. - [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)